



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Section Utilité Publique

Affaire suivie par Amélie CARLE
Tél. 03.21.21.21.45
Fax. 03.21.21.23.13
amelie.carle@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le

12 DEC. 2017

Monsieur le Président,

Votre projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal, a été présenté le 7 décembre 2017, à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Pas-de-Calais.

Je vous informe que les membres de cette commission ont émis, à la majorité des voix, un avis favorable à votre projet, conformément à la proposition formulée par le service instructeur de la DDTM du Pas-de-Calais dans son rapport, dont une copie vous avait été préalablement adressée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE

Monsieur le Président
de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2 Rue Albert Camus
CS 20 079
62968 LONGUENESSE CEDEX

Copie pour information à
- Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-OMER ;
- DDTM du Pas-de-Calais – SDE.